



WALTHER HERBEN,
1^{er} Echevin en charge du Budget

GRÉGORY PHILIPPIN,
Bourgmestre

Le budget communal 2020 en boni !
p. 8-11

Avis à la population : Séance d'information sur la gestion des nuisances sonores autour de l'aéroport de Liège.

Ce jeudi 30 janvier à 18h, la SOWAER organise dans les infrastructures de la salle Henriette Brenu, rue Gilles Magnée à Ans, une réunion d'information sur la gestion des nuisances sonores des zones survolées par le trafic aérien.

Les exposés porteront sur 3 volets :

1. Les plans de bruit et les mesures d'accompagnement en faveur des riverains de l'aéroport de Liège (Gisèle Magno – SOWAER)
2. Le logiciel DIAPASON (Pierre Bonmariage – SOWAER)
3. Le développement de l'aéroport de Liège (Christian Delcourt – Liège Airport)



In memoriam : Willy Delaitte

Ce 5 décembre, une personnalité politique ansoise hors du commun s'en est allée inopinément à la plus grande surprise de sa famille et de ses proches. Personnage discret mais au combien attachant et disponible pour toutes celles et ceux qui sont dans le besoin, Willy Delaitte est parti fidèle à son habitude, de manière discrète, sans coup férir...



Affilié au PS depuis 1970, membre du comité fondateur de l'Union Socialiste Communale d'Ans fin des années 70, Willy Delaitte était sans nul doute un stakhanoviste des rapports humains et sociaux. Discret, c'est certain, mais

surtout efficace et infatigable sur tous les fronts, il fut également un des fondateurs actifs de la première association « socio-culturelle » de l'ancien Ans, à savoir « Jeunesse Ans Culture », en abrégé « JAC », association particulièrement active dans les années 1980 notamment place Hector Denis dans le quartier du Brouck, et qui était en quelque sorte le précurseur du « PAC » Ans, branche « Loisirs et Culture du PS » dont il a été membre jusqu'à ses derniers instants.

Membre de plusieurs associations socio-culturelles, à savoir Membre actif de l'Amicale des Pensionnés et Pré-pensionnés Socialistes d'Ans, des Spiroux d'Ans, du Comité des Habitants et des Enfants du Bas d'Ans, en abrégé « CHEBA », Président de Gym'Nage, section autonome de l'Amicale des Pensionnés et Pré-pensionnés Socialistes

d'Ans, il était de ces hommes qui miraculeusement transforment 12h en 24...

Au niveau politique, le parcours est édifiant et confirme sa volonté d'être au plus proche des citoyens :

Conseiller du CPAS d'Ans, à quatre reprises : du 1.4.1989 au 31/03/1995, du 01/01/2001 au 31/12/2006, du 01/01/2016 au 30/09/2017 et du 01/01/2019 jusqu'à son décès, il fut aussi Conseiller communal d'octobre 2017 à décembre 2018.

Secrétaire puis Président en 2019 de la Fédération liégeoise des Aînés Socialistes, en abrégé, la « FLAS », Membre du Comité Fédéral du PS depuis peu, il fut encore Membre puis Président depuis environ deux ans de la Maison de la Croix-Rouge d'Ans-Awans.

Nous présentons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.



Sommaire :

Sowaer - In memoriam.....	p 2
Sommaire.....	p 3
La place Brignoul change de look.....	p 4
Bien-être animal - Stationnement.....	p 5
Un nouveau Chef de Corps pour la Police d'Ans.....	p 6
Mariages et Noces d'or.....	p 7
Un budget en boni pour 2020.....	p 8-9-10-11
Procédure d'inscription en immersion pour les enfants nés en 2017.....	p 12
Grande action St-Valentin à Waroux - Les infrastructures sportives s'étoffent... ..	p 13
Une nouvelle mouture du CoDT - Urbanisme.....	p 14
Un guichet unique pour les entreprises - Télévie à Ans.....	p 15
Participation et activation sociale.....	p 16
Agenda.....	p 17-18
Calendrier Intradel - O800.....	p 19
Bonne année.....	p 20





Grégory Philippin, Bourgmestre



La place Brignoul,
une œuvre dédiée à l'eau.



Walther Herben, 1^{er} Echevin en charge des Travaux aux côtés du Bourgmestre, Grégory Philippin.

Grâce au financement FEDER (Europe et Région wallonne) pour le réaménagement de la place Brignoul, la commune y a investi 1.064.076,91 €. Le monument dédié à l'eau en est une pièce majeure et nous vous invitons à le découvrir. Vous y rencontrerez notamment Poséidon et autres références à l'eau. Cette installation n'est évidemment pas le fruit du hasard car la Place Brignoul est située au sommet du vallon central le plus large de la vallée de la Legia. Son nom proviendrait, selon le toponymiste, Jules Herbillon, du mot allemand « brunn » qui signifie « source ».

Ce vallon a été creusé par des mouvements géologiques mais c'est un ensemble de ruisseaux qui en ont figolé le relief. Deux de ces ruisseaux (rieu de Coqfontaine et rieu du Bois) ont créé la Legia des lavoirs et des moulins.

La Legia du moyen-âge a attiré dès le X^e siècle sur les coteaux d'Ans une population de plus en plus nombreuse faite de lavandières, de meuniers, de maraîchers, d'horticulteurs, de vigneron et de mineurs. Fin du 17^e siècle, elle est

devenue l'eau d'une galerie (la galerie de Coqfontaine) canalisant avec régularité l'eau précieuse du sous-sol hesbignon et coulant tantôt voûtée, tantôt à l'air libre pour alimenter lavoirs, moulins et jardins. Les derniers moulins se sont arrêtés au début du 20^e siècle.

Aujourd'hui, de Coqfontaine (Ans) à la Meuse, en passant par la place St Lambert, le parcours de la Legia a laissé des traces étonnantes, émouvantes et souvent bien visibles. A Ans depuis désormais la Place Brignoul en passant par les vignobles des coteaux et le centre de traitement des eaux de la Cile (35.000 m³/jour), c'est un parcours sur l'eau aux accents de la Legia qu'il vous est donc proposé de découvrir. Armez-vous, entre autres, de la plaquette consacrée au cours de la Legia publiée en 1990 par M^{me} A. Moors-Schoet, ou de l'ouvrage consacré au vallon de la Legia par Joseph Deleuse et partez à la découverte d'un vallon qui nous fait encore rêver



Photo de 2019, après les travaux.

Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.



Bien-être animal : « Ans prochainement adhérente du CREAVES de Saint-Nicolas ».

Le bien-être animal est une préoccupation grandissante tant au sein de la population que pour la Commune d'Ans.

Mais recueillir et soigner des animaux sauvages ne s'improvise pas.

Accomplir ces tâches avec efficacité nécessite des installations permettant un accueil et un hébergement corrects mais également du personnel qualifié.

Des structures capables d'assumer ce travail existent. C'est le cas du Centre

de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage (C.R.E.A.V.E.S) de Saint-Nicolas établi au pied du terril du Gosson.

La Commune a donc prévu au budget 2020 le montant de la cotisation annuelle d'adhésion à ce centre et la convention sera prochainement conclue.

Le C.R.E.A.V.E.S s'occupera donc de recueillir et de soigner tous les animaux vivant à l'état sauvage à Ans et nécessitant des soins. Après revalidation, le centre les remettra bien entendu en liberté.

En outre, le C.R.E.A.V.E.S veillera également à la bonne santé des animaux sauvages fréquentant le parc de la Résistance.

« Un protocole d'accord entre la Commune et le parquet pour la poursuite des infractions relatives à l'arrêt et au stationnement ».

Marre du stationnement notamment sur les trottoirs !



Grégory Philippin, le Bourgmestre d'Ans aux côtés de Philippe Dulieu, Procureur du Roi.

Vous le savez, le stationnement et l'arrêt sur les trottoirs sont interdits. Pourtant, de nombreux conducteurs enfreignent ces interdictions et n'hésitent pas à squatter l'espace dévolu aux piétons.

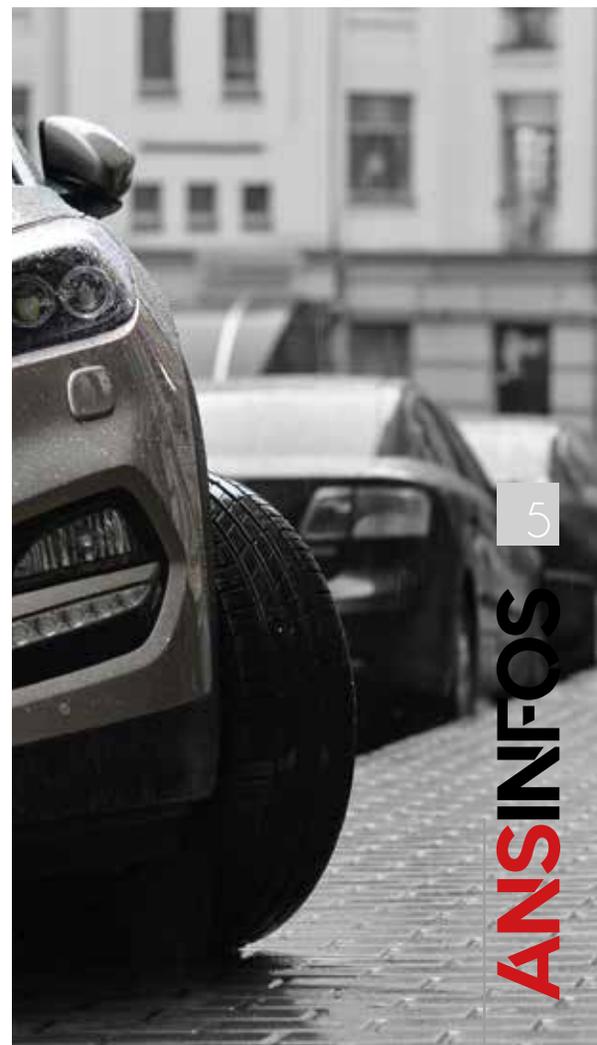
Ce faisant, ils pourrissent la vie des usagers faibles dont les personnes à mobilité réduite et les piétons et, bien souvent, les mettent en danger.

Les services du parquet sont néanmoins débordés et ne sont plus à même d'assurer le respect permanent des règles relatives au stationnement et à l'arrêt.

Afin de palier à la situation, la Commune a décidé, conformément à ce que permet la législation fédérale, de conclure avec le parquet un protocole d'accord et d'instaurer une amende administrative communale pour ces comportements illégaux et inciviques.

Gageons que ces démarches qui sont en cours permettront de réduire le sentiment d'impunité et surtout d'améliorer la situation dans les rues.

A bon entendre.





Police



Grégory Philippin,

Bourgmestre d'Ans,

Président de la Zone de Police

Un nouveau Chef de Corps pour la Zone de Police Ans-Saint-Nicolas

C'est dans les locaux de l'Administration communale de Saint-Nicolas, qu'a eu lieu le 31 octobre dernier, la prestation de serment du nouveau Chef de Corps de la Zone Ans-Saint-Nicolas, Christophe Dekens. Il succède ainsi au Commissaire Philippe Girouille, Chef de Zone f.f. qui assumait l'intérim suite au départ du Commissaire Divisionnaire André Jamers, il y a un peu plus d'un an et demi.



Cette prestation de serment s'est faite en présence des deux Bourgmestres de la Zone, Grégory Philippin et Valérie Maes et des membres du Conseil de Police.

Agé de 41 ans, Christophe Dekens a fait ses classes à l'Ecole Royale Militaire, à l'Université de Liège et à l'Ecole des

Officiers. Il peut se targuer d'une solide expérience ayant occupé plusieurs postes à responsabilités à travers toute la Belgique.

En ce qui concerne sa vision de la tâche, Christophe Dekens veut être un conseiller auprès des autorités de la commune afin

d'assurer la sécurité de la population ainsi qu'un leader à l'écoute du personnel car aujourd'hui plus que jamais, compte tenu de l'évolution de la société, le métier de Policier est devenu particulièrement difficile à assumer, tout en étant aussi une fantastique profession au service des citoyens.



Grégory Philippin, Bourgmestre en charge de la Coordination générale, de la Police, de la Mobilité, de l'Aménagement du Territoire, des Grands projets et du Bien-être animal.

Contact : 04 247 72 23 (Secrétariat) - Courriel : gregory.philippin@ans-commune.be - Permanences : le mardi sur rendez-vous.

« Ils se sont dit oui »



Le 19 octobre 2019
Les époux Laine-Macar



Le 26 octobre 2019
Les époux Zubek-Hermans



Le 16 novembre 2019
Les époux Baptiste-De Meyer



Le 16 novembre 2019
Les époux Thunissen-Schaal

Couples jubilaires du mois d'octobre et novembre



Le 19 octobre 2019
**Les époux Crepin-Donnay,
Aprile-La Rosa et Rubes-Hongens.**



Le 16 novembre 2019
**Les époux Charlier-Seau,
Anzardi-Robin et Orban-Leemans.**



Walther Herben,

Premier Echevin en charge du Budget,
et des finances

Un budget 2020 porteur d'espoirs

En séance du 16 décembre dernier, le Conseil communal a adopté le budget de la Commune pour l'année 2020.

Un budget ambitieux et porteur d'espoirs, comme nous le présente Walther HERBEN, 1er Echevin en charge du Budget et des Finances, et qui n'a d'ailleurs pas reçu le moindre vote négatif, le groupe CDH/RCA s'étant joint à la majorité PS/MR pour approuver le document, tandis que les groupes ECOLO et DEFI optaient pour l'abstention.

C'est ce qu'on appelle une unanimité relative, fait qui mérite d'être souligné.

Le budget est l'élément de base de la gestion communale. Il contient les estimations de toutes les recettes et de toutes les dépenses projetées durant l'exercice à venir, 2020 en l'occurrence. Cet outil de gestion traduit donc les intentions politiques que la majorité se propose de concrétiser durant l'année, tant en termes de fonctionnement (budget ordinaire) qu'en termes d'investissements (budget extraordinaire). Il comprend aussi les dépenses inéluctables au bon fonctionnement quotidien de la commune (personnel, voiries, ...).

Pour la majorité issue des élections d'octobre 2018, il s'agit en réalité du premier «vrai» budget de la législature. En effet, le budget 2019 n'avait pu être élaboré qu'à la hâte, par un nouveau Collège communal installé le 3 décembre 2018 et qui ne disposait pas encore, pour appuyer ses prévisions, ni de sa «déclaration de politique communale», ni de son «plan stratégique transversal».

Ce budget 2020 traduit donc, pour la première fois, les premières options politiques définies pour la législature communale 2019-2024.

LE BUDGET ORDINAIRE

Le budget ordinaire comprend l'ensemble des recettes et des dépenses récurrentes qui se produisent donc une fois au moins au cours de chaque exercice financier et qui assurent à la commune des revenus et un fonctionnement réguliers, en ce compris le remboursement périodique de la dette. Font notamment partie du service ordinaire, les rémunérations, les cotisations sociales, les charges financières, la couverture des déficits d'exploitation du CPAS, de la zone de police ou de la zone de secours, la fiscalité, la dotation du Fonds des communes, les dividendes, etc...

C'est au résultat du budget ordinaire que s'apprécie la santé financière de la commune, puisque l'équilibre financier du budget extraordinaire, d'investissements, est assuré par le recours à l'emprunt.

Le tableau suivant brosse un portrait évolutif de la situation financière de notre commune, du compte 2018 jusqu'au budget 2020 :

	Exercices			
	Compte 2018	Budget 2019 (adapté)	Budget 2020 (exercice propre)	Budget 2020 (total général)
Recettes	33.564.525,59	37.153.969,84	34.670.554,93	35.983.771,29
Dépenses	32.734.064,56	36.090.681,75	33.967.088,51	35.523.774,44
Résultat	830.461,03	1.063.288,09	703.466,42	459.996,85

Il ressort du tableau que le budget ordinaire 2020 est présenté en boni, tant à l'exercice propre (+ 21.471,56€) qu'au résultat général, incluant les années précédentes (+ 459.996,85€), avec des prévisions de recettes en augmentation de 3,55% et de dépenses en augmentation de 4,18%.

Les deux tableaux suivants vous éclaireront sur la répartition des grandes masses de recettes et de dépenses projetées en 2020 :

Les recettes ordinaires

Recettes		Budget 2020		Budget 2019 initial		Variations	
		%	Valeur	%	Valeur	Valeur	%
Prestations		4,22	1.473.282	4,26	1.435.097	38.185	2,66
Transferts		93,36	32.601.516	93,25	31.447.623	1.153.893	3,67
	<i>Fonds des communes</i>		7.023.065		6.633.505		
	<i>Additionnels Pr I</i>		8.773.546		8.332.179		
	<i>Additionnels I.P.P.</i>		7.804.195		7.745.186		
	<i>Taxes communales</i>		2.793.614		2.827.173		
	<i>Subsides APE</i>		1.335.731		1.336.785		
	<i>Emprunts Tonus</i>		433.777		473.686		
	<i>Autres</i>		4.437.588		4.099.109		
Dettes		2,42	845.686	2,49	840.613	5.073	0,60
	<i>Dividendes</i>		823.638		820.472		
	<i>Autres</i>		22.048		20.141		
		100	34.920.484	100	33.723.333	1.197.151	3,55

Les dépenses ordinaires

Dépenses		Budget 2020		Budget 2019 initial		Variations	
		%	Valeur	%	Valeur	Valeur	%
Personnel		41,26	14.400.864	41,01	13.737.231	663.633	4,83
Fonctionnement		14,60	5.093.377	14,25	4.772.683	320.694	6,72
Transferts		30,48	10.636.634	30,97	10.374.203	262.431	2,53
	<i>Dotation ZP</i>		3.085.547		2.966.872		
	<i>Déficit I.I.L.E.</i>		1.532.345		1.520.567		
	<i>Dotation Centre culturel</i>		150.812		142.312		
	<i>Dotation AnSports</i>		1.250.000		1.250.000		
	<i>Dotation CPAS</i>		2.917.200		2.860.000		
	<i>Intradel - Cotisation</i>		819.000		780.000		
	<i>Intradel - Services complémentaires</i>		294.000		280.000		
	<i>Autres</i>		587.730		574.452		
Dettes		13,66	4.768.137	13,77	4.613.173	154.964	3,36
	<i>Emprunts commune (hors à contracter)</i>		4.102.909		3.901.322		
	<i>Emprunts Tonus</i>		433.777		473.686		
	<i>Autres</i>		231.451		238.165		
		100	34.899.012	100	33.497.290	1.401.722	4,18

Analyse du budget ordinaire : déjà des options claires

Consacré aux recettes et dépenses récurrentes de la Commune, le budget ordinaire pourrait présenter un caractère redondant, voire ronronnant, d'année en année.

C'est loin d'être le cas en ce qui concerne le budget ordinaire de la Commune d'Ans pour 2020, qui exprime déjà, avant tout examen du budget d'investissements, des choix politiques clairs et importants.

Ainsi en est-il, tout d'abord, de la fiscalité communale, inchangée depuis plus de 15 ans et qui le restera, y compris quant à la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et ce, malgré l'augmentation des tarifs, de l'ordre de 5% en moyenne, annoncée par Intradel.

Quant aux dépenses, mentionnons, en vrac, les éléments nouveaux suivants :

la remise en œuvre d'un **Salon communal de l'Emploi**, permettant aux Ansoises et aux Ansois en recherche d'une occupation professionnelle de rencontrer des employeurs potentiels et des professionnels de l'insertion socio-professionnelle ;



l'adhésion de la commune à la **charte «Territoire interculturel» du CRIPEL**.

Cette charte intègre et développe les notions d'inclusion, d'intégration et d'autonomie sociale et la commune signataire de cette charte reconnaît et encourage l'interculturalité et la diversité qui sont les axes centraux d'un «vivre-ensemble harmonieux» ;

l'**affiliation au CREAVES** (Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage) de Saint-Nicolas. Les CREAVES sont des centres agréés par la Région wallonne destinés à recueillir, soigner et, après revalidation, remettre en liberté les animaux sauvages blessés ou malades recueillis par l'homme ;

l'inscription, pour une première année complète, des crédits nécessaires à l'octroi de la **gratuité d'accès à la piscine** communale des élèves des écoles primaires et maternelles de l'entité,

tous réseaux confondus, pour les **cours de natation** ;

l'augmentation significative des dépenses consacrées aux actions en faveur de la **jeunesse**, qui sont plus que doublées ;

les moyens nécessaires à la collaboration de la Commune à l'organisation, au hall des sports de Loncin, d'un **gala international de boxe**, avec un combat pour le titre de champion du monde ;

le montant du loyer à exposer pour proposer une **solution d'accueil alternative** aux parents pendant les travaux de toiture et d'aménagement à la **crèche** ;

l'acquisition de nourriture pour les **volatiles** qui ont manifestement élu durablement domicile au parc de la Résistance ;

l'organisation de diverses **campagnes de sensibilisation**, notamment au tri des déchets, au compostage et au « zéro

déchet », à la veille du passage aux conteneurs à puce ;

les crédits permettant de conforter et d'étendre notre politique de « **cimetières nature** » ;

la **gestion proactive de la dette**, avec un remboursement anticipé d'emprunts de l'ordre 760.000 € ;

l'augmentation de 6% de la **dotation annuelle au Centre culturel**, qui atteindra ainsi dès 2020 le montant qu'elle aurait dû atteindre en 2023 selon le contrat-programme conclu avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

A ces différents éléments, il convient d'ajouter la volonté, traduite dans ce budget 2020, de sauvegarder les intérêts du personnel communal en faisant passer de 1 à 2% la cotisation au fonds de pension du 2^e pilier des agents contractuels et en refinançant le fonds de pension du premier pilier des agents nommés et de leurs ayants droit.

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE 2020

Le budget extraordinaire (ou d'investissements) reprend l'ensemble des recettes et des dépenses qui affectent directement et durablement l'importance, la valeur ou

la conservation du patrimoine communal à l'exclusion de son entretien courant. Relèvent du service extraordinaire l'achat ou la vente de bâtiments, la rénovation

des voiries, les subsides pour investissements, les nouveaux emprunts, etc...

	Montant total	Subsides et tiers	PIC (réserves)	Solde à financer (part communale)
Exercices antérieurs	90.000			90.000
Administration générale	79.750			79.750
Patrimoine privé	2.825.132	1.112.500		1.712.632
Services généraux	2.957.000	490.761		2.466.239
Voiries	4.945.000	2.240.000	1.143.548	1.561.452
Enseignement	2.175.000	1.365.000		810.000
Education populaire et arts	142.000			142.000
Aide sociale et familiale	321.000	15.000		306.000
Environnement et cimetières	514.000			514.000
Logement - Urbanisme	1.615.000	1.590.000		25.000
	15.663.882	6.813.261	1.143.548	7.707.073

Analyse du budget extraordinaire : un programme ambitieux!

Les investissements s'élèvent à 15.663.882€, couverts par des subsides régionaux, communautaires ou européens à raison de 5.563.261€, de subsides PIC (plan d'investissements communal co-financé par la Région wallonne) pour 1.143.548 et d'interventions de tiers (assurances, entreprises, ...) à raison de 1.250.000,00€. Comme à l'habitude, priorité a été donnée aux investissements subsidiés.

La part communale de 7.707.073€ se répartit en 7.287.691€ de financement sur emprunts et 419.382€ sur fonds de réserves.

Les grandes lignes de répartition des investissements projetés en 2020 sont les suivantes :

a) Revitalisations

La politique de revitalisation des centres urbains sera poursuivie au Centre d'Alleur (phase II) et au Haut-Douy (phase I).

b) Projets européens

La restauration et le développement touristique du **château de Waroux**, éligible à la subsidiation européenne (Feder) figure également dans ce budget, à hauteur de 2.700.000€, conformément au projet adopté par le Conseil communal le 24 novembre dernier.

Les travaux de voirie piétonne et cycliste pour l'éco-quartier de Loncin, aux abords de la piscine, ont été adjugés en 2019.

c) Plan d'investissement

(ancien plan triennal et droit de tirage)

Une dépense de 2.300.000€ est prévue pour la réalisation du plan d'investissements 2019-2021, avec un subside de 1.143.548€. Ce **PIC 2019-2021** sera essentiellement consacré à la rénovation

de nombreuses voiries (raclages-poses), outre la rénovation de la piste cyclable le long de la rue de Waroux et des trottoirs de la rue Lambert Dewonck.

d) Entretien des bâtiments communaux

Des montants importants sont alloués à l'entretien, à la rénovation, à la modernisation et à la sécurisation des bâtiments communaux, écoles et crèche comprises. Outre les **toitures de la crèche, des écoles d'Alleur et de Lonay, du presbytère de Xhendremael et du Centre culturel**, qui seront adjugées cette année encore, **la transformation du bâtiment de la rue des Ecoles, n° 7**, en classes est également prévue au budget (500.000€) avec une subsidiation de l'ordre de 70%.

Des crédits sont également prévus pour la **rénovation de toitures d'autres bâtiments** (800.000€) et pour la réalisation **d'aménagements générateurs d'économies d'énergie**. Ainsi, outre sa toiture, **les façades et châssis de l'école d'Alleur** seront entièrement rénovés et étanchéisés (1.800.000€, avec un subside « Ureba exceptionnel » de 1.350.000€).

L'accès arrière et le local d'accueil du centre administratif communal seront également réaménagés (160.000€).

e) Divers

Divers autres projets, communaux ou para-communaux, poursuivront leur chemin en 2020. Pensons notamment :

- à la réfection définitive des **voiries de la place des Anciens Combattants**, dès la fin des procédures judiciaires en cours ;
- au **nouvel hôtel de police**, dont la construction a débuté à Bonne Fortune ;
- au renouvellement de l'opération « **budget participatif** » à hauteur de 30.000€,

eu égard au succès de la première expérience de ce type, menée en 2019 ;

- à la **démolition d'immeubles en vue de l'assainissement des sites d'Ans-Palace et de Coq Fontaine** ;
- à l'équipement d'un espace de **fitness extérieur, au sein du parc de la Caisserie** ;
- à l'intensification des actions tendant à l'aménagement de véritables **cimetières « nature »** ;
- à l'acquisition de nouvelles **caméras** dans le cadre de la lutte contre les infractions environnementales ;
- à la création d'un premier **parc canin** ;
- à la complétude et à la modernisation des équipements utiles aux différents services communaux.

Enfin, des **ventes d'immeubles** sont également programmées (**rue Basse Cour et ancienne maison de la Caisserie**). La dernière vente citée se fera sous condition de l'aménagement, par l'acquéreur, de l'accès au parc de la Caisserie au départ de la RN3.

La procédure de vente de **l'immeuble sis au coin des rues de l'Yser et Maréchal Foch** a également été entamée, mais cette opération est reprise au budget de la Régie foncière.



Conclusion

En ma qualité d'Echevin du Budget et des Finances, je suis particulièrement fier et heureux d'avoir pu proposer un tel budget, à la fois riche en projets ambitieux et fertile en mesures certes plus modestes, mais qui auront pour effet d'améliorer le quotidien des Ansoises et des Ansois.

Sans la moindre augmentation de la pression fiscale, ce budget 2020 fait état d'un boni global de 459.997€ à l'ordinaire et d'un équilibre parfait à l'extraordinaire, tout en assurant :

- le maintien de l'ensemble des prestations proposées à nos concitoyens ;
- l'absence de tout licenciement et, tout au contraire, l'octroi d'avantages supplémentaires aux membres du personnel, notamment en matière de pension ;
- la poursuite du programme d'investissements, avec une attention particulière à la restauration de la qualité globale du réseau routier, ainsi qu'à l'entretien, la modernisation et l'isolation des bâtiments communaux.

Un budget véritablement porteur d'espoirs pour l'avenir de notre Commune et le mieux-être de nos concitoyens.

Qu'il me soit permis d'en remercier ici toutes celles et tous ceux qui ont contribué à son élaboration, qu'ils soient fonctionnaires ou mandataires politiques communaux.

Walther HERBEN,
1^{er} Echevin,
en charge du Budget et des Finances.



Nathalie Dubois,

Echevine des Seniors, de l'Instruction publique
et de la petite Enfance :

Procédure d'inscription en immersion pour les enfants nés en 2017...



La Commune d'Ans accorde la priorité aux Ansois pour l'inscription de leur(s) enfant(s) dans les écoles communales pratiquant l'enseignement en immersion linguistique. Il faut en effet savoir que ce type d'enseignement attire un grand nombre de familles, domiciliées parfois bien au-delà des limites de notre commune. Les autorités communales se sont donc prononcées sur une procédure permettant d'atteindre cet objectif.

La première démarche consiste à compléter avec précision et entièrement le formulaire de préinscription que vous trouverez sur le site internet communal puis de l'envoyer de manière électronique à l'adresse suivante : inscription.immersion@ans-commune.be

Vous recevrez en fin de procédure un message automatique afin de vous confirmer la bonne réception des documents transmis.

C'est en effet la date de réception de votre formulaire par courriel qui détermine le classement des inscriptions et, dès lors, l'ordre de priorité pour les inscriptions. Vous pourrez également faire valoir une priorité « fratrie » que le Pouvoir organisateur pourra éventuellement activer si vous avez déjà un (des) enfant(s) au sein d'une école communale ansoise pratiquant un apprentissage par immersion.

L'ordre de priorité est fixé de la façon suivante :

1. Une priorité de premier rang est accordée aux enfants dont au moins un des deux parents ou responsables légaux est domicilié à ANS à la date de réception du formulaire de préinscription.
2. Après attribution des places disponibles en immersion, si des enfants dont au moins un des deux parents ou responsables légaux sont domiciliés à ANS et ont déjà au moins un enfant inscrit en immersion à ANS, le Collège communal pourra envisager, en fonction du nombre de fratrie(s), d'accorder une priorité de second rang en faveur de ces enfants qui seront donc classés en priorité sur la liste d'attente.

Le domicile pris en considération dans la procédure de préinscription et d'inscription en immersion est le domicile des parents ou des responsables légaux de l'enfant à la date de réception du mail et du formulaire de pré-inscription.

INSCRIPTION EN IMMERSION

Les démarches peuvent être effectuées si et uniquement si votre enfant est né en 2017.

L'ouverture des inscriptions débute le 1^{er} lundi qui suit le congé d'Hiver de l'année scolaire en cours.

Seules les préinscriptions reçues par mail seront prises en considération. Il est donc inutile de vous présenter ou de téléphoner aux Directions ou au Service de l'Instruction publique.

SUITE DES DEMARCHES

Dans les 15 jours qui suivent la réception de votre courriel avec le formulaire d'inscription, vous serez contacté par la Direction de l'école concernée afin de convenir d'un rendez-vous visant à finaliser la préinscription, ce qui ne garantit pas l'inscription définitive en immersion.

Dans le but d'actualiser nos listes de pré-inscription et d'attente, les parents sont

tenus d'avertir le Service de l'Instruction publique de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Après les vacances de Printemps qui précèdent l'entrée de votre enfant en 3^e maternelle (immersion néerlandaise) ou en 1^{re} année primaire (immersion anglaise), le Service de l'Instruction publique vous enverra un courrier si votre enfant a avec certitude une place dans une de nos écoles pratiquant l'immersion pour l'année scolaire qui suit. Vous disposerez alors d'un délai de réflexion de 48 heures pour renvoyer par mail audit service le talon-réponse joint. S'il ne nous est pas retourné dans les 48 heures, votre enfant sera retiré de nos listes de préinscription et ne pourra pas prétendre à une place en immersion.

Début juin, les parents retenus seront convoqués par la Direction de l'école afin de participer à une réunion d'information.

Tous les autres parents (c'est-à-dire ceux pour lesquels une place n'est pas certaine) sont susceptibles d'être recontactés par courrier durant la 1^{re} quinzaine de juillet ou à partir du 20 août pour les aviser que, suite à un désistement, une place se libère pour leur enfant. Vous disposez alors d'un délai de réflexion qui expire 5 jours calendrier avant la rentrée scolaire pour renvoyer par mail audit service le talon-réponse joint au courrier susmentionné. S'il ne nous est pas retourné dans les délais, votre enfant sera retiré de nos listes de préinscription et ne pourra pas prétendre à une place en immersion.

Nathalie Dubois, Echevine de l'Instruction publique (Centres Communaux de Jeux de Vacances), de la Petite Enfance, de la Crèche, des Seniors et de l'Egalité des chances.

Courriel : nathalie.dubois@ans-commune.be - Permanences : Le mercredi matin sur rdv au 2^e étage de l'Administration communale.

Contact : Jérôme Renette – 04 247 72 32 - Courriel : jerome.renette@ans-commune.be



Philippe Saive,

Echevin de la Culture et des Sports

Grande action Saint-Valentin au Château de Waroux

Le temps d'un après-midi, goûtez à la vie de château à deux, en parcourant les salons de cette prestigieuse demeure classée, abritant des œuvres de l'artiste Miró et recevez gratuitement une délicieuse tablette de chocolat en cadeau.

Du mardi 11 au dimanche 16 février 2020, chaque couple qui visite l'exposition paie une seule entrée au lieu de deux. Les 30 premiers couples reçoivent une tablette de chocolat « Millésime » en cadeau.

L'exposition « Joan MIRÓ » présente des aquarelles, des affiches, des lithographies et des gravures de cet artiste de génie.

Mélangant simplicité et maîtrise technique, Miro nous livre des œuvres, - depuis les aquarelles des années 60 jusqu'aux affiches du

Football Club de Barcelone, - qui interpellent le visiteur. L'exposition se structure autour de plusieurs thématiques : la guerre d'Espagne, le surréalisme, la simplicité, le rôle de l'enfance et la liberté. Cette exposition montre aussi comment Joan Miro a voulu conquérir le grand public « Plus je travaille, plus j'ai envie de travailler. Je voudrais m'essayer à la sculpture, la poterie, l'estampe, avoir une presse. M'essayer aussi à dépasser, dans la mesure du possible, la peinture de chevalet, et me rapprocher, par la peinture, des masses humaines

auxquelles je n'ai jamais cessé de songer ». Son élan créatif donnera naissance à l'un des langages plastiques les plus singuliers du XX^e siècle.

Infos et réservations
04 247 72 73 - 04 371 98 38
www.chateau.waroux.be

Adresse : Château de Waroux,
rue de Waroux 301 - Ans

Ouvert du mardi au dimanche de
14 h à 18 h.

Les visites scolaires sont
possibles en matinée, sur
réservation.



Les infrastructures sportives s'étoffent...

Les infrastructures sportives ne manquent pas à Ans et celles-ci, il faut bien le reconnaître, suscitent une certaine « envie » de la part de nos voisins. Faire du sport, c'est aussi de la convivialité, mais jusqu'à présent, les cafétérias du Hall des Sports de Loncin rue des Charrons et du Complexe François Heine route Militaire se limitaient à des boissons et des préparations basiques.

Cafétéria du Hall des Sports : « Dédé est à la manœuvre »

Les choses changent en 2020 en effet, d'une part, en ce qui concerne le Hall des Sports, « Dédé » ou en d'autres mots André Adelaire, propose aux sportifs mais aussi aux employés des entreprises commerciales voisines et à l'ensemble de la population, une restauration variée de type brasserie à base de pro-

duits frais et locaux et ce, midi et soir les lundi, mardi, jeudi, vendredi midi de 11 h45 à 14 h30 et de 17 h45 à 21 h. Il est à souligner que le cadre de cette cafétéria a été entièrement rénové et est équipé d'écrans géants. Le dimanche apéro et cuisine le midi. Pour tous renseignements : 0493 67 27 59.



Cafétéria du Complexe François Heine, Philippe Cerfon ouvre le jeu ...

Depuis le 1^{er} septembre Philippe Cerfon est officiellement le nouveau gérant du complexe sportif et de la cafétéria situés route Militaire. Ce complexe attire bon nombre de passionnés de foot, de tennis, de tennis de table et la liste n'est pas exhaustive mais là aussi il manquait un peu de restauration, histoire de finaliser cette convivialité entre sportifs... Cette lacune est désormais comblée, la cafétéria propose également

des plats de type brasserie issus de la production agricole locale ou avoisinante avec notamment, une viande de toute première qualité élevée dans la région. L'espace restauration est ainsi accessible les lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir de 18 h30. En dehors de ces horaires, une petite restauration est toutefois possible. Pour tous renseignements : 04 246 17 78.



Philippe Saive, Echevin des Sports, des Infrastructures sportives, de la Culture, du Tourisme, du Jumelage et des Nouvelles technologies.

Courriel : philippe.saive@ans-commune.be - Permanences : sur rendez-vous.

Contact : Pascale Galhaut - 04 247 72 73 - Courriel : pascale.galhaut@ans-commune.be



Anne-Marie Libon, Echevine de l'Urbanisme

Une nouvelle mouture du Code du Développement Territorial est parue en date du 14 novembre 2019!

Les points corrigés ou à tout le moins améliorés dans la nouvelle mouture du Code du Développement Territorial se concentrent principalement sur les travaux qui ne nécessitent pas un permis d'urbanisme.

Dans les précédentes éditions d'Ans-Infos, nous vous avons fait part des réalisations qui pouvaient être mises en œuvre sans autorisation préalable.

Il faut désormais prendre en compte le fait que certains points évoqués ont entretemps évolués.

Pour exemple, nous vous présentons quelques modifications susceptibles de vous intéresser :

- | Pour la transformation d'une habitation à destination d'une buanderie, d'un espace de rangement, garage, atelier, remise, pool house, la distance à respecter vis-à-vis des limites mitoyennes est portée à deux mètres.
- | Le placement d'un escalier, d'un appareil de conditionnement d'air, dont la première version du Code ne faisait pas mention, sont maintenant repris en travaux nécessitant une demande de permis d'urbanisme sans l'intervention d'un architecte.
- | La réalisation de façades végétales, non visibles depuis le domaine public ou de toitures végétales sur une construction ou une installation existante ne requièrent pas de demande de permis d'urbanisme.

Nous vous conseillons, encore plus à l'heure actuelle, de vous présenter aux permanences du service de l'Urbanisme afin de récolter les meilleures informations pour vos projets futurs.



Anne Marie LIBON, Echevine de l'Informatique, des Ressources humaines, de l'Urbanisme, du Logement, de la Ruralité et de l'Agriculture.

Courriel : anne-marie.libon@ans-commune.be

Contact : Philippe Michel – 04 247 72 41 – Courriel : philippe.michel@ans-commune.be



Christopher Gauthy,

Echevin des Affaires économiques et de la Santé,
Président de l'Agence de Développement local :

Nouveau à l'administration : le guichet unique pour les entreprises

Vous souhaitez lancer votre activité économique ou vous êtes installés mais avez des questions en matière d'urbanisme, d'environnement ou des démarches à réaliser pour une activité économique ?



Le guichet unique pour les entreprises a été créé dans le but de répondre à toutes vos interrogations en un seul rendez-vous. Un représentant de chacun de ces services (ADL ; urbanisme, environnement) est présent et pourra vous accompagner dans les démarches à effectuer.

Les rendez-vous ont lieu le mardi matin à l'administration communale. Prise de rendez-vous via l'ADL, le service urbanisme ou environnement.

ADL 04 247 72 91 | Urbanisme 04 247 72 41 | Environnement 04 247 72 67
Infos : adl@ans-commune.be

Agence de Développement Local (ADL)

Ils se sont installés à Ans :

Ô Mezzo : *Sandwicherie*

Rue de Jemeppe, 215 b - 4431 Loncin | 04 336 93 47

La Commune d'Ans se lance dans un partenariat avec le C.H.U. de Liège et l'Université de Liège afin d'encourager les personnes ayant présenté un cancer à faire du sport.

Sport après cancer, pourquoi ?

Prendre en compte le déconditionnement physique, la fatigue ou l'amélioration de la qualité de vie après un cancer est au cœur des préoccupations.

Vivre un cancer éprouve en effet la personne dans toutes ses facettes. Mobilisé pour lutter contre la maladie, le corps peut se fragiliser, le niveau d'activité physique diminuer et devenir faible lorsque les traitements s'achèvent. Or, pratiquer une activité physique constitue un élément central de la réhabilitation de la période post-cancer, avec un impact positif tant sur le plan physique que psychologique.

Le CHU de Liège a récemment inauguré un centre de revalidation après cancer,

permettant aux patients de réaliser durant plusieurs semaines un entraînement physique accompagné d'une prise en charge psycho-éducative. Au terme de ce programme de réhabilitation (généralement 3 à 6 mois), nous souhaitons encourager les patients à poursuivre une pratique sportive autonome.

Ensemble pour votre activité physique ...

Grâce au soutien de la Fondation contre le Cancer ainsi qu'à un partenariat établi avec différentes communes de la Province de Liège, le CHU et l'Université de Liège organiseront prochainement des séances d'activités physiques après cancer encadrées par des kinésithérapeutes et préparateurs physiques spécialisés.

A l'initiative conjointe de l'Echevinat de la Santé et de l'Echevinat des Sports, ces séances se dérouleront au sein de la commune d'Ans...

Elles sont ouvertes gratuitement aux concitoyens ayant présenté un cancer et désireux de participer à une activité sportive adaptée.

Si vous êtes intéressé par cette initiative et que vous souhaitez des informations complémentaires, vous êtes invités à prendre contact avec le CHU de Liège au 04 366 21 89 ou au 04 284 36 19 (permanence téléphonique le lundi de 9 h à 11 h) ou par courriel revacancer@chuliege.be.



Une grande première à Ans, ce samedi 7 mars, la Conseillère CPAS Anne-Marie Perin organise à la Salle Henriette Brenu, sa 19^e organisation annuelle au profit du Télévie avec en tête d'affiche pour la première fois à Ans, **Patrick Juvet**. Prix de la soirée, spectacle et barbecue 3 viandes : 30 Euros. Réservations avant le 15 février au 0495 64 58 17. Il est à souligner, que Madame Perin a récolté depuis 2003, la somme de 148 380 Euros au profit du Télévie.

Dans la foulée, il est aussi à spécifier que **la Dame de cœur** a remis il y a quelques mois, un chèque de 8472 Euros au profit des Restos du Cœur de Liège. Au total ce sont 42 573.87 Euros qui ont été récoltés pour ces mêmes restos du Cœur.

Le 8 février, le «Xhendremael Télévie» présidé par le Conseiller Julien Peters organise son traditionnel Grand souper aux Moules au profit du Télévie dans le réfectoire de l'athénée d'Alleur, rue de la Vallée. Au menu, moules-frites 18€, vol-au-vent 12€, boulets 2 pièces 12€, boulet 1 pièce 8€. et ce de 18 à 22h. (apéritif offert) – Réservations BE42 1043 3416 5754 – Communication : nom de la table – nombre et types de plats. Paiement avant le 1^{er} février.

Christopher Gauthy, Echevin des Affaires économiques (ADL), du Commerce, des Classes moyennes, de la Jeunesse, de l'Emploi, des Relations avec les quartiers, des Circuits courts et de la Santé.
Courriel : christopher.gauthy@ans-commune.be - Contact : Marianne Grella - 04 247 74 90 - Courriel : marianne.grella@ans-commune.be



Yves Parthoens,
Président du CPAS,
en charge des Affaires sociales

Participation et activation sociale - actions à portée générale menées par le CPAS

Assurer la participation et l'activation sociale des usagers est une des missions de base des CPAS. L'intérêt pour tout un chacun d'avoir accès au sport, à la culture et aux activités de groupe pour rompre l'isolement et pour assurer l'épanouissement au sein de la société n'est plus à démontrer. Mais le coût de ces activités représente souvent un frein à la participation des bénéficiaires du CPAS. Quand le budget est trop serré, ces dépenses sont encore considérées comme accessoires ou superflues. Chaque année, le Ministère de l'Intégration Sociale accorde un subside spécifique aux CPAS pour les aider à remplir cette mission. Ci-dessous, nous allons vous donner un aperçu des actions à portée générale menées dans ce domaine.



Dans le cadre de l'accès à la culture, le CPAS adhère à l'ASBL «Article 27». Cette association, présente à Bruxelles et en Wallonie, a pour mission de sensibiliser et de faciliter la participation culturelle des personnes vivant une situation sociale et économique difficile. Elle agit sur le coût de l'offre via un ticket modérateur valable auprès de tous les opérateurs de spectacles participants. C'est ainsi que les usagers du CPAS peuvent assister seuls ou en groupe à des séances de cinéma, à des pièces de théâtre, à des concerts ou visiter des musées pour la modique somme de 1,25€.

Le pendant au niveau sportif est l'ASBL «Coup d'envoi». Partant du constat que le sport est un vecteur d'insertion tout aussi important que la culture, le CPAS

de Liège et plusieurs CPAS partenaires ont créé cette association. Elle permet aux usagers d'assister en tant que spectateurs à des manifestations de disciplines sportives variées mais aussi de pratiquer du sport. Pour 1,25€, le bénéficiaire peut accéder à la piscine communale d'Ans ou aller à la patinoire de Liège.

Pour beaucoup de familles, la rentrée scolaire est un moment douloureux pour le bon équilibre du budget. Depuis quelques années, le CPAS a décidé d'apporter un coup de pouce à ses bénéficiaires. Une aide annuelle de 60€/enfant est accordée à tous les étudiants dès leur entrée à l'école primaire. Elle revêt plusieurs formes. En fonction de l'âge des enfants, il s'agira soit du remboursement de frais directement liés à l'école soit

de la délivrance de chèques permettant l'achat de livres.

Séjour à la campagne, à la mer, à la montagne ou voyages de fins d'études qui atteignent parfois un coût de plusieurs centaines d'euros, voilà encore des dépenses auxquelles beaucoup de parents ont du mal à faire face. Il est pourtant nécessaire que le coût ne soit pas l'élément qui conditionne la participation de l'enfant. C'est pourquoi le CPAS a décidé d'aider les ménages en difficulté à financer ces séjours. Sur base d'une analyse du budget, une intervention annuelle pouvant aller jusqu'à 160€ est accordée.

L'affiliation à un club sportif constitue un remarquable outil de développement individuel et collectif inculquant des vertus telles l'esprit de groupe, le fair-play, le respect du règlement et le goût de l'effort. Bien que tout le monde soit convaincu de l'intérêt bénéfique d'une pratique régulière, il n'en est pas moins que le coût représente un frein à l'accès. Le CPAS fournit un coup de pouce à ce niveau sous la forme d'une intervention de 80€ par membre pour les ménages en difficulté, sur base de la présentation de la preuve de l'affiliation.

Toutes les informations sur les possibles interventions culturelles, sportives et scolaires ainsi que leurs modalités d'accès sont disponibles auprès des assistants sociaux du CPAS.

Agenda

Envie de partager votre passion pour la lecture ? Des relations humaines ?

Nous vous proposons de lire à 2 voix : vous, avec un apprenant de « Lire & Ecrire »

Où ? À la bibliothèque Arsène Soreil, 168 - rue W. Jamar

Quand ? Un mardi après-midi par mois, à partir de janvier 2020

Contact : Claudine Hambucken
tél : 04 247 73 56

Jusqu'au 26 avril 2020 du mardi au dimanche de 14 à 18h00

Expo Miro

<http://www.chateau-waroux.be>
Château de Waroux, rue de Waroux,
301 - 4432 Allieur.

Jeudi 23 janvier de 9 h 30 à 12 h

Lectures Plurielles :



rencontre conviviale autour du thème Les grands musiciens russes et les ballets russes.

Bibliothèque Arsène Soreil
Entrée gratuite – Contact Claudine Hambucken, 04 247 73 56

Dimanche 26 Janvier de 14 h à 17 h 30

Repair Café



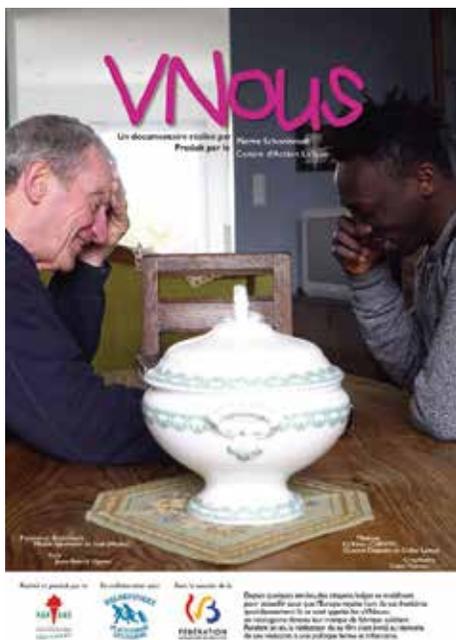
Que faire d'une chaise au pied branlant ? D'un grille-pain qui ne marche plus ? D'un pull troué aux mites ? De votre vélo défaillant ? Les jeter ? Pas question !

On les remet en état au Repair Café, avec des bénévoles du métier En attendant votre tour, prenez un verre. Regardez comment œuvrent les réparateurs et apprenez. Cherchez des idées à la table de lecture, dans des ouvrages sur la réparation et le bricolage. Ou, simplement, vivez de belles rencontres !

En savoir plus : 04 247 73 36
fchaballe.cca@skynet.be
Centre culturel d'Ans – Entrée libre

Mardi 28 Janvier à 19 h 30

Grands Enjeux Sociétaux



Ciné-débat : « VNous » – Le film de Pierre Schonbrodt. Projection à 19 h 45 / Débat-échange à 21 h 15

Projection suivie d'un débat en présence du réalisateur et de Mehdi Kassou, porte-parole de la Plateforme de soutien aux réfugiés.

Depuis quelques années, des citoyens belges se mobilisent pour accueillir ceux que l'Europe rejette hors de ses frontières quotidiennement. Ils se sont appelés les « VNous », un néologisme devenu la marque de fabrique de ces citoyens. Pendant un an, le réalisateur de ce film, Pierre Schonbrodt s'est invité au domicile de ces résistants à une politique ferme et inhumaine.

Résolument humain, multiple, complet, informatif sans pédagogie inutile et lourde, lucide, politique, ce documentaire est simplement mais terriblement émouvant et engagé.

Réservation souhaitée : sur www.centreculturelans.be ou au 04 247 73 36
Centre culturel – Prix : libre

Mercredi 29 janvier à 19 h

4^e CAFET' de MAI En COULEURS... Mai Sans COULEUR !



Cette année, notre attention se portera sur ceux qui ne voient pas, mal ou autrement. Le programme est en cours de construction et les co-organisateurs sont invités à remettre leur projet au groupe de pilotage ce soir-là. Cette quatrième cafet' sera consacrée à la partie logistique et

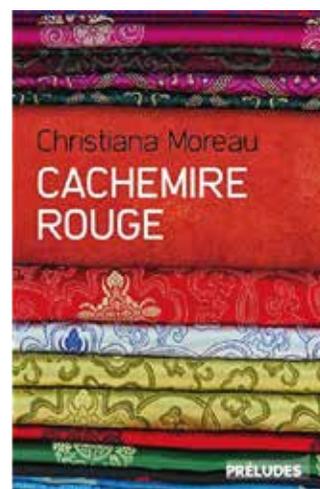
administrative de Mai en Couleurs – Mai sans Couleur 2020.

19 h : repas 20 h : cafet' logistique et administrative. Remise des « Fiches Projets ».

Réservations avant le mercredi 22 janvier par mail centreculturelans@skynet.be ou par téléphone au 04 247 73 36. PAF : 5€ pour le repas, paiement sur place. Centre culturel – Plus d'infos : ewindels.cca@proximus.be ou 04 247 73 36

Jeudi 30 janvier - de 17 h à 19 h

Rencontre littéraire avec Christiana Moreau



L'artiste sérésienne Christiana Moreau viendra présenter ses deux romans, parus aux éditions Préludes : La sonate oubliée (2017) et Cachemire rouge (2019) et tous deux figurant parmi les coups de cœur de Cercle de lecture d'Ans.

Passionnée par l'art, Christiana Moreau est également peintre et sculptrice ! Son premier roman, La sonate oubliée, a reçu le prix des Lecteurs Club en 2017. N'hésitez pas à venir la rencontrer !

La rencontre sera suivie d'une séance de dédicaces. Réservations souhaitées !

Bibliothèque Arsène Soreil
Entrée gratuite
Contact : Christine Fortin, 04 247 73 56

**Lundi 3 et mardi 4 février /
Lundi 2 et mardi 31 mars**

Formation La Marionnette Blanche



Par Morgane Prohaczka. A destination des professionnels de la petite enfance.

Toute simple, sans bouche, la marionnette blanche ne parle pas. Enfin, pas tout de suite. D'abord, elle dit avec le corps...

Une organisation d'ékla en partenariat avec le Centre culturel d'Ans.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Centre culturel d'Ans
Information complémentaire :
Sarah Paquot au 04 247 73 36 ou
spaquot.cca@proximus.be

Jeudi 6 février, de 9 h 30 à 12 h

Lectures Plurielles :

rencontre conviviale autour du thème La Russie des Tsars

Bibliothèque Arsène Soreil
Entrée gratuite – Contact Claudine
Hambucken, 04 247 73 56

Du 7 février au 27 mars 2020 :

Autour du Petit Chaperon Rouge :

exposition documentaire sur le loup.
Animations pour les classes (enfants de 3 à 9 ans)

Bibliothèque Arsène Soreil
Réservation indispensable près de
Claudine Hambucken : 04 247 73 56

Vendredi 7 février à 20 h 30

Chrystel Wautier Quintet

Après avoir revisité de grands classiques du jazz (albums Between us et Peace of time, avec Quentin Liégeois), Chrystel Wautier a entamé une collaboration avec le claviériste Cédric Raymond. Elève de la roumaine Anca Parghel au Conservatoire de Bruxelles, Chrystel est tout autant inspirée par le gospel que la tradition soul.

Entrée : 8€ (prévente & membre CcAns) / 10€ sur place / 1,25€ (art.27)
Centre culturel – En collaboration avec « les Lundis d'Hortense » et Jazz Tour

Samedi 8 février à partir de 18 h

Souper Télévie Xhendremael

Infos et réservations voir p.15
Athénée d'Alleur – rue de la Vallée

Samedi 8 février à 20 h / Portes à 19 h 30

Metal Festival Alleur

Dr Voy – Le grand retour sur scène de ...
TBA – Common Fates

Centre culturel
Entrée : 6€ (prévente & membre CcAns) / 8€ sur place / 1,25€ (art.27)

Dimanche 9 février, de 14 à 17 h.

Coder dojo :

atelier de codage pour les jeunes de 7 à 18 ans

Bibliothèque Arsène Soreil
Participation gratuite : Contact :
Valérie Gillon – Community Lead
valerie@coderdojobelgium.be
tél : 0498 10 84 74

Lundi 10 février à 19 h

#VU

Par la Compagnie Arts Nomades. Pour tous, à partir de 13 ans. Une plongée dans la boue des réseaux sociaux et des intimités v(i)olées. Une jeune adolescente envoie un sexto à son petit ami. Mais très vite, la photo fait le tour de l'école, du quartier, de la famille.

Meilleur Spectacle Jeune Public 2019 du Prix Maeterlinck de la Critique.

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Province de Liège.

Centre culturel
Entrée : 7€ (prévente & membre CcAns) / 9€ sur place / 1,25€ (art.27)

Du mardi 11 au dimanche 16 février

Exposition Joan Mirò

Grande action Saint Valentin au château de Waroux

<http://www.chateau-waroux.be>
Château de Waroux, rue de Waroux,
301, 4432 Alleur – voir p.13

Mercredi 12 février, de 15 h 30 à 16 h

Heure du conte, pour les enfants de 4 à 8 ans

Bibliothèque Arsène Soreil,
rue W. Jamar, 168 – Gratuit

Jeudi 13 février, de 15 h 30 à 16 h.

Heure du conte,

pour les enfants de 4 à 8 ans

Bibliothèque de Xhendremael,
Place de l'Eglise, 1 – Gratuit

Jeudis 13 février et 26 mars de 19 h 30 à 22 h

Sur la route ...

Ateliers d'écriture autour du thème « Sur la route ... », une notion intimiste – l'aventure intérieure – ou collective – les mouvements migratoires, la vie nomade ...

Au départ de consignes ludiques, parfois inattendues, toujours flexibles, oser s'aventurer là où les mots nous emmènent, d'un seul trait ou avec escales,

en terrain connu ou bien au-delà de nos frontières!

Dix personnes maximum.

Réservation sur
www.centreculturelans.be ou au
04 247 73 36

En lien avec l'exposition de la Bouquinerie « Alleur du Livre » du dimanche 19 avril où, si le cœur vous en dit, vous pourrez proposer au public, sur le mode qui vous plaira, la découverte de vos textes. Centre culturel.

Jeudi 20 février, de 9 h 30 à 12 h

Lectures Plurielles :

rencontre conviviale autour du thème La Russie dans la littérature et les écrivains russes

Bibliothèque Arsène Soreil
Entrée gratuite – Contact Claudine
Hambucken, 04 247 73 56

Mercredi 26 février, de 15 h à 16 h

Carnaval à la bibliothèque d'Alleur

pour les enfants de 4 à 8 ans

Heure du conte et réalisation d'un masque

Bibliothèque d'Alleur,
rue des Messes, 15/17 – 4432 Alleur
Contact : Viviane Starquit 04 24 77 357

Jeudi 27 février, de 17 h à 19 h

Cercle de Lecture :

venez découvrir les « coups de cœur » des amoureux de la lecture ...

Bibliothèque Arsène Soreil
Entrée gratuite
Contact : Christine Fortin, 04 247 73 56

Samedi 7 mars à 18h30

Soirée Télévie



Salle H. Brenu, rue Gilles Magnée

Info et réservations voir p.15

Gestion des déchets :

Attention, certains calendriers des collectes 2020 en provenance d'Intradel, avec la couverture identifiant la commune d'«Ans» et une légende des collectes en fin de calendrier se rapportant à notre commune mais mentionnant les collectes de Sprimont de janvier à novembre, ont été distribués à certains endroits.

L'erreur est facilement reconnaissable s'agissant de conteneurs gris et verts pour l'illustration des collectes de Sprimont en lieu et place des sacs numérotés pour Ans.

Si votre calendrier n'est pas le bon, vous pouvez d'ores et déjà vous en procurer un à l'accueil de l'administration communale. Il sera en outre disponible en ligne dans les plus brefs délais.



La commune d'Ans au service de ses citoyens

Une remarque, une question, une demande que vous souhaitez voir traitée par votre Administration communale.

Le numéro vert **0800 43 000** répond à vos attentes quels que soient vos questions ou les services concernés.

Ce numéro vert, entièrement **gratuit** est accessible du **lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h, vendredi de 9 h à 12 h** (hors jours de fermeture de l'Administration communale).

Une adresse de courrier électronique ans-nouveau@ans-commune.be est également à votre disposition.



Le Bourgmestre Grégory Philippin, les Echevin.e.s,
le Président et les Membres du Conseil communal,
vous souhaitent une bonne année 2020.

